



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 avril 2018

N°13-2018 : Subventions communales et autres organismes 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à 18 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 19 avril 2018 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Étaient présents : 10 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER et Béatrice DE JESSE LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER et François PURGUES – Conseillers municipaux.

Absents excusés : Laurent MEYNIER (donne pouvoir à Béatrice DE JESSE LEVAS) et Joël VERDIER.

Absent non excusé : Antoine ROUGIER.

Secrétaire de séance : Éric FRON-ORTIN.

DELIBERATION

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les demandes de subvention présentées par les associations de la commune et hors commune afin de procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet au compte 65748 d'un montant global de 1 500 €.

Madame Muriel GABRIEL étant membre du bureau d'une des associations subventionnables, ne participe pas au vote.

Elle participe aux votes pour les organismes extérieurs.

Sur le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal,**

Art. 1^{er} – DECIDE la répartition des aides municipales au titre de l'année budgétaire 2018 comme suit :

Associations + autres organismes	1 ^{er} Montant proposé par Madame le Maire	VOTE du Conseil Municipal	Montant accordé
Savignac en fêtes	Pas de demande de subvention cette année		
L'Atelier d'Alizarine	Pas de demande de subvention cette année		
Hatha Yoga	Pas de demande de subvention cette année		
Descends Danse	Pas de demande de subvention cette année		
Le carré culturel	Pas de demande de subvention cette année		
Marche et découvertes Nord-Libournais	Pas de demande de subvention cette année		
Les Amis des Vieilles Pierres	350 €	POUR : 10 ABSTENTION : CONTRE : NPPV : 1	350 €
Amicale des propriétaires terriens	200 €	POUR : 5 ABSTENTION : 4 CONTRE : 1 NPPV : 1	200 €
FNACA	50 €	POUR : 11 ABSTENTION : CONTRE :	50 €
Association des Jeunes Sapeurs-pompier du Libournais	100 €	POUR : 10 ABSTENTION : 1 CONTRE :	100 €
Comité du Jumelage du Pays de Guîtres	75 €	POUR : 11 ABSTENTION : CONTRE :	75 €
Mon art et vous ?	350 € Subvention exceptionnelle	POUR : 7 ABSTENTION : 3 CONTRE : 1	350 €
TOTAL		1 125 €	

Article 2 : DECIDE de laisser une réserve de 375 €.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Chantal GANTCH**

· Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

· Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.